



ORGANISATION EUROPEENNE
ET MEDITERRANEENNE
POUR LA PROTECTION DES PLANTES

EUROPEAN AND MEDITERRANEAN
PLANT PROTECTION
ORGANIZATION

OEPP

Service d'Information

No. 10 PARIS, 2011-10-01

SOMMAIRE

Ravageurs & Maladies

- [2011/210](#) - Normes OEPP sur l'évaluation biologique des produits phytosanitaires: mise à jour de la base de données sur l'Internet
- [2011/211](#) - Première observation de *Drosophila suzukii* en Belgique
- [2011/212](#) - Premier signalement de *Drosophila suzukii* au Mexique
- [2011/213](#) - *Drosophila suzukii* continue de se disséminer aux Etats-Unis et au Canada
- [2011/214](#) - Premier signalement de *Bactrocera invadens* au Botswana
- [2011/215](#) - Premier signalement de *Bactrocera invadens* en Afrique du Sud
- [2011/216](#) - Dissémination de *Polygraphus proximus* en Russie: addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP
- [2011/217](#) - Information sur la répartition géographique des organismes nuisibles en Russie: une mise à jour
- [2011/218](#) - Premier signalement d'*Aceria kuko* en Allemagne
- [2011/219](#) - Premier signalement de *Macrohomonotoma gladiata* en Espagne
- [2011/220](#) - Présence de *Ditylenchus destructor* confirmée en Ontario, Canada
- [2011/221](#) - Premier signalement de *Phytophthora lateralis* en Irlande
- [2011/222](#) - Nouvelles détections de *Phytophthora lateralis* au Royaume-Uni
- [2011/223](#) - *Phytophthora ramorum* détecté en République Tchèque
- [2011/224](#) - Premier signalement d'*Elsinoë australis* aux Etats-Unis
- [2011/225](#) - Détection et éradication de *Fusarium foetens* en France
- [2011/226](#) - Le *Plum pox virus* détecté en Aquitaine et Midi-Pyrénées (FR)
- [2011/227](#) - Le *Plum pox virus* détecté au Danemark

Plantes envahissantes

- [2011/228](#) - Premier signalement d'*Amaranthus palmeri* en Catalogne (Espagne)
- [2011/229](#) - Aspects historiques des invasions par des adventices commerciales en Australie
- [2011/230](#) - Filières d'introduction: les espèces introduites non intentionnellement comme menace pour les zones naturelles
- [2011/231](#) - Elaborer des listes vertes de plantes ornementales
- [2011/232](#) - *Andropogon virginicus* dans la région OEPP: addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP
- [2011/233](#) - Atelier sur les projets de lutte contre les espèces envahissantes dans les rivières et les zones humides, Valencia (ES), 2012-01-31
- [2011/234](#) - 2^e Conférence internationale sur l'ambrosie, Lyon (FR), 2012-03-28/29

2011/210 Normes OEPP sur l'évaluation biologique des produits phytosanitaires: mise à jour de la base de données sur Internet

Les Normes OEPP sur l'évaluation biologique des produits phytosanitaires (PP1) décrivent la conduite des essais d'évaluation de l'efficacité des produits phytosanitaires contre des organismes nuisibles spécifiques. Ces normes s'adressent à toutes les institutions, autorités en charge de l'homologation, instituts privés ou entreprises réalisant ces essais. Jusqu'en 2008, ces normes étaient publiées sous forme de brochures imprimées. En réponse à de nombreuses demandes, le Secrétariat de l'OEPP a publié en février 2009 une base de données qui contient l'ensemble des normes de la série PP1 (soit plus de 260 normes traitant d'une grande diversité de cultures et d'organismes nuisibles). Cette base de données permet de retrouver facilement toutes ces normes sous forme de fichier PDF en utilisant un outil de recherche simple.

La base de données a été mise à jour avec les normes nouvelles et révisées adoptées par le Conseil de l'OEPP en septembre 2011.

Normes spécifiques

- Anthracnose de l'olivier (révision PP 1/67)
- *Cycloconium oleaginum* (révision PP 1/81)
- Maladies foliaires du maïs (PP 1/272) (nouvelle)
- *Pseudomonas syringae* pv. *tomato* et *Xanthomonas* spp. sur tomate (PP1/273) (nouvelle)
- *Diabrotica virgifera virgifera* - larves (révision PP 1/212)
- *Diabrotica virgifera virgifera* - adultes (PP 1/274) (nouvelle)
- *Tuta absoluta* (PP 1/275) (nouvelle)
- Désherbage du riz semé dans l'eau (PP 1/62)
- Désherbage des légumes-fruits de plein champ (révision PP 1/118)
- Désherbage du houblon (révision PP 1/139)
- Réduction de la verse du riz semé dans l'eau (révision PP 1/145)
- Contrôle des repousses de la vigne (révision PP 1/161)
- Nanifiants des arbres et arbustes d'ornement (révision PP 1/183)
- Racinement des boutures (révision PP 1/186)

Normes générales

- Recommandations sur l'évaluation comparative (PP1/271) (nouvelle)

Toutes les normes générales (par exemple sur la mise en place, la conduite et l'analyse des essais, la présentation des rapports, la phytotoxicité, les effets sur les cultures suivantes, l'analyse du risque de résistance, les usages mineurs) peuvent être téléchargées gratuitement. Le paiement d'une cotisation annuelle permet l'accès aux normes spécifiques (par ex. pucerons sur pomme de terre, adventices des céréales). L'inscription doit se faire en ligne dans la base de données. Pour plus d'informations sur le contenu de la base de données et l'inscription, consulter notre site web: <http://www.eppo.org/DATABASES/pp1/pp1.htm>

Accès direct à la base de données: <http://pp1.eppo.org>

Source: Secrétariat de l'OEPP, 2011-12.

2011/211 Première observation de *Drosophila suzukii* en Belgique

Au cours de la dernière semaine du mois de novembre 2011, la découverte d'un adulte mâle de *Drosophila suzukii* (Diptera: Drosophilidae - Liste A2 de l'OEPP) a été signalé par un scientifique dans un jardin privé à Ostende, Belgique. L'ONPV est en train de conduire une ARP courte afin de déterminer les actions à mener par la suite telles que la surveillance de la zone concernée. Des informations détaillées seront fournies par l'ONPV dès que possible.

Source: ONPV de Belgique (2011-11).

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : DROSSU, BE

2011/212 Premier signalement de *Drosophila suzukii* au Mexique

Suite à un programme national de surveillance, la présence de *Drosophila suzukii* (Diptera: Drosophilidae - Liste A2 de l'OEPP) a été détectée pour la première fois au Mexique en 2011. *D. suzukii* a été détecté dans la municipalité de Los Reyes (Etat de Michoacan). Des mesures phytosanitaires ont été prises pour éradiquer ce ravageur.

Le statut phytosanitaire de *Drosophila suzukii* au Mexique est officiellement déclaré ainsi: **Présent, seulement dans la municipalité de Los Reyes, Michoacan, transitoire: donnant lieu à une action phytosanitaire et en cours éradication.**

Source: NAPPO Phytosanitary Pest Alert System. Official Pest Reports. Mexico (2011-10-15) Detection of spotted-winged drosophila (*Drosophila suzukii* Matsumura) in the Municipality of Los Reyes, State of Michoacan, Mexico.
<http://www.pestalert.org/oprDetail.cfm?oprID=507>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : DROSSU, MX

2011/213 *Drosophila suzukii* continue de se disséminer aux Etats-Unis et au Canada

Dans la partie continentale des Etats-Unis, *Drosophila suzukii* (Diptera: Drosophilidae - Liste A2 de l'OEPP) a été détecté pour la première fois en California en 2008 et par la suite en Oregon, Washington et Florida (voir SI OEPP 2010/007). En 2010, elle a été trouvée en Louisiana, North Carolina, South Carolina et Utah. En 2011, sa présence a également été signalée dans le Maryland, Michigan, Montana, New Jersey, Pennsylvania, Virginia et Wisconsin.

La situation de *Drosophila suzukii* aux Etats-Unis peut être décrite ainsi: **Présent, détecté pour la première fois en California en 2008, récemment signalé en California, Florida, Hawaii, Louisiana, Maryland, Michigan, Montana, New Jersey, North Carolina, Oregon, Pennsylvania, South Carolina, Utah, Virginia, Wisconsin et Washington.**

Au Canada, *D. suzukii* a été détecté pour la première fois en 2009 en Colombie-Britannique (voir SI OEPP 2010/007). La présence de ce ravageur a ensuite été signalée en Alberta, Manitoba, Québec et Ontario.

La situation de *Drosophila suzukii* au Canada peut être décrite ainsi: **Présent, détecté pour la première fois en Colombie-Britannique en 2009, récemment signalé en Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Ontario et Québec.**

Il est noté que même si *D. suzukii* a été signalé dans de nombreux états des Etats-Unis et provinces canadiennes, il n'est pas établi dans toutes ces régions, et les principaux dégâts économiques sont limités à la partie occidentale de l'Amérique du Nord.

Source: Hauser M (2011) A historic account of the invasion of *Drosophila suzukii* (Matsumura) (Diptera: Drosophilidae) in the continental United States, with remarks on their identification. *Pest Management Science* 67(11), 1352-1357.

Lee JC, Bruck DJ, Dreves AJ, Ioriatti C, Vogt H, Baufeld P (2011) In focus: spotted wing drosophila, *Drosophila suzukii*, across perspectives. *Pest Management Science* 67(11), 1349-1351.

INTERNET

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Québec. Laboratoire de diagnostic en phytoprotection. La drosophile à ailes tachetées. Fiche rédigée par Michèle Roy, Jean-Philippe Légaré, Mario Fréchette (Mai 2011)

<http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/navigation.aspx?sid=1206>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : DROSSU, CA, US

2011/214 Premier signalement de *Bactrocera invadens* au Botswana

En 2010, la présence de *Bactrocera invadens* (Diptera: Tephritidae - Liste A1 de l'OEPP) a été détectée pour la première fois au Botswana. 42 spécimens ont été capturés par des pièges (avec comme appât du méthyl-eugénol et du cue lure) qui étaient placés dans plusieurs fermes du district de Chobe (nord du Botswana) ainsi qu'au poste frontière pour les ferrys de Kazungula (Zambèze, fleuve marquant la frontière entre la Namibie et le Zimbabwe). Des mesures phytosanitaires ont été prises et comprennent: 1) une prospection de délimitation; 2) des procédures d'éradication; 3) des études de traçabilité pour identifier la source d'infestation et tenter d'empêcher toute ré-infestation; 4) l'interdiction de transporter des fruits-hôtes à partir de zones délimitées.

Le statut phytosanitaire de *Bactrocera invadens* au Botswana est officiellement déclaré ainsi: **Transitoire, donnant lieu à une action phytosanitaire, sous surveillance.**

Source: IPPC website. Official Pest Reports - Botswana. First detection of *Bactrocera invadens* in Botswana (2010-09-30)
<https://www.ippc.int/index.php?id=1110520&type=pestreport>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : BCTRIN, BW

2011/215 Premier signalement de *Bactrocera invadens* en Afrique du Sud

En Afrique du Sud, un projet national de surveillance des mouches des fruits exotiques a été mis en œuvre depuis 2006. Un réseau de pièges pour mouches des fruits a été déployé pour servir de système d'alerte précoce et détecter des mouches des fruits exotiques. Des pièges avec du méthyl-eugénol ont été placés dans les zones de production fruitière et aux points d'entrée potentiels (par ex. le long des routes près des postes frontières, dans les zones urbaines près des décharges municipales, des hôtels, des terrains de sport). En mai 2010, la présence de *Bactrocera invadens* (Diptera: Tephritidae - Liste A1 de l'OEPP) a été détectée pour la première fois en Afrique du Sud dans la province de Limpopo (nord du

pays, bordant le Botswana et le Zimbabwe où la présence de ce ravageur est également signalée).

En 2010, entre mai et juillet les captures suivantes ont été faites:

- 2 spécimens dans la partie nord de la province de Limpopo (près du Zimbabwe)
- 2 spécimens piégés près du poste frontière de Groblersbrug, province de Limpopo (près du Botswana).

Des mesures d'éradication ont été prises et comme aucun autre spécimen n'a été capturé dans ces deux zones, l'éradication a été considérée comme réussie.

Cependant, *B. invadens* a été capturé à nouveau en 2011. Entre mars et juillet 2011, les captures suivantes ont été faites:

- 3 spécimens dans la région de Tshipise, province de Limpopo (près du Zimbabwe)
- 2 spécimens dans la région de Weipe, province de Limpopo (près du Zimbabwe)
- 2 spécimens dans la région de Groblersbrug, province de Limpopo (près du Botswana).

Des mesures d'éradication ont été prises, et comprennent des pulvérisations hebdomadaires d'appâts à base de protéines et le déploiement de blocs pour l'annihilation des mâles, ainsi que des restrictions sur les mouvements de fruits depuis les zones délimitées.

Le statut phytosanitaire de *Bactrocera invadens* en Afrique du Sud est officiellement déclaré ainsi: **Transitoire - donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours éradication.**

- Source:** IPPC website. Official Pest Reports - South Africa.
<https://www.ippc.int/index.php?id=1110520&type=pestreport>
- First detection of *Bactrocera invadens* in South Africa (2010-05-24)
 - Second detection of *Bactrocera invadens* in South Africa (2010-09-14)
 - Eradication of *Bactrocera invadens* in the Northern Limpopo areas in South Africa (2010-11-24)
 - Eradication of *Bactrocera invadens* in the Groblersbrug border post of South Africa (2011-05-04)
 - Third detection of *Bactrocera invadens* in South Africa (2011-06-28)
 - Fourth detection of *Bactrocera invadens* in South Africa (2011-07-27)
 - Fifth detection of *Bactrocera invadens* in South Africa (2011-08-08).

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : BCTRIN, ZA

2011/216 Dissémination de *Polygraphus proximus* en Russie: addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP

Polygraphus proximus (Coleoptera: Scolytidae) est un scolyte originaire d'Asie (Extrême-Orient) qui se nourrit principalement sur des espèces de sapins d'Extrême-Orient (*Abies firma*, *A. holophylla*, *A. mariesii*, *A. nephrolepis*, *A. sachalinensis*). Dans sa zone d'origine, qui comprend le Nord-Est de la Chine, la Péninsule coréenne, le Japon et l'Extrême-Orient de la Russie (Iles Kouriles et Sakhaline, territoires de Primorie et Khabarovsk), *P. proximus* est un ravageur secondaire attaquant le bois fraîchement coupé et les arbres affaiblis par les incendies, les orages, ou d'autres organismes nuisibles (par ex. *Monochamus* spp., *Polygraphus poligraphus*). Mais au cours des dernières décennies, la présence de *P. proximus* a été observée dans la partie européenne de la Russie et en Sibérie où il provoque la mort d'arbres, en particulier des sapins de Sibérie (*A. sibirica*) dans la taïga. Dans la partie européenne de la Russie, *P. proximus* a été observé pour la première fois en 1999 sur épicéa (*Picea abies*) près de St. Petersburg sur la côte de la Mer Baltique mais à

ce moment-là, l'incursion avait été jugée comme accidentelle et sans grande importance. En 2006, *P. proximus* a été détecté autour de Moscou sur 5 sites distants, infestant des plantations forestières d'*A. sibirica* et *A. balsamea* situées le long d'une route importante ('autoroute Kurkinkoe', près de Khimki, région de Moscou). L'insecte a aussi été trouvé sous l'écorce d'épicéas abattus (*P. abies*). Comme des adultes matures, des larves et des pupes ont été observés sous l'écorce des arbres infestés, il est considéré que *P. proximus* a la capacité de se multiplier dans la région de Moscou.

En Sibérie, les premières occurrences de *P. proximus* sont très probablement passées inaperçues pendant une période assez longue et se sont probablement produites au milieu des années 1990 dans la région de Kemerovo. Au printemps 2009, 2 foyers de *P. proximus* ont été observés dans la taïga dans le territoire de Krasnoyarsk (régions de Bogotolskiy et Kozulskiy) dans des peuplements purs d'*A. sibirica* (chaque foyer couvrant approximativement 3000 ha). Au départ, le houppier des arbres semblait sain mais les troncs étaient couverts de gouttes ou d'écoulements de résine sortant des trous d'entrée des insectes et, à l'automne suivant, tous les arbres infestés étaient morts avec des houppiers jaunes. En juin 2009, plusieurs *P. proximus* adultes ont également été capturés dans des pièges à phéromone près de la ville de Tomsk. Ces pièges étaient situés dans des peuplements de *Pinus sibirica* afin de suivre les populations d'*Ips sexdentatus*, et *P. proximus* a été détecté sur 1 site où des sapins étaient présents à faible densité parmi les pins. En 2011, la situation de *P. proximus* en Russie a été brièvement présentée au Panel OEPP sur les Organismes de quarantaine forestiers. En particulier, il a été noté que ce ravageur cause d'importants dégâts aux forêts de sapins en Sibérie où les foyers couvrent maintenant environ 30 000 hectares. Le Panel a considéré que *P. proximus* représentait une menace importante pour les espèces de sapin européennes et sibériennes et a recommandé son addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP.

Polygraphus proximus (Coleoptera: Scolytidae)

Pourquoi *Polygraphus proximus* est un scolyte, qui se nourrit principalement sur les sapins (*Abies* spp.) et qui a été introduit depuis l'Extrême-Orient russe dans la partie occidentale de la Sibérie et de la Russie européenne. Actuellement, ce ravageur a envahi les régions de Moscou et de Leningrad en Russie européenne, et plusieurs régions de Sibérie (régions de Kemerov et Tomsk, Territoire de Krasnoyarsk - couvrant une zone d'approximativement 30 000 ha). En Sibérie, il cause d'importants dégâts et provoque la mort des arbres dans les forêts de sapins de Sibérie (*A. sibirica*). Comme *P. proximus* peut représenter une importante menace pour les espèces de sapin européennes et sibériennes, le Panel OEPP sur les Organismes de quarantaine forestiers a recommandé que *P. proximus* soit ajouté à la Liste d'Alerte de l'OEPP.

Où *Polygraphus proximus* est indigène d'Asie. On le trouve communément dans l'Extrême-Orient de la Russie (dont les Iles Kouriles), en République populaire démocratique de Corée, au Japon et dans le Nord-Est de la Chine. La zone d'origine de *P. proximus* coïncide plus ou moins avec la répartition des espèces d'*Abies* indigènes en Extrême-Orient.

Région OEPP: Russie - Russie centrale (introduit - région de Leningrad en 1999, région de Moscou en 2006), Sibérie orientale (introduit - Krasnoyarsk), Extrême-Orient (indigène - Khabarovsk, Primorie, Sakhaline dont les Iles Kouriles (Iturup, Kunashir, Shikotan)), Sibérie occidentale (introduit - Kemerovo dans le milieu des années 1990, Tomsk en 2009).

Asie: Chine (Nord-Est), Japon (Hokkaido, Honshu, Kyushu, Shikoku), République populaire démocratique de Corée, Russie (Extrême-Orient).

Sur quels végétaux En Asie, les principaux hôtes de *P. proximus* sont les sapins d'Extrême-Orient: *Abies nephrolepis*, *A. holophylla*, *A. mariesii*, *A. firma* et *A. sachalinensis*, mais il peut se développer sur d'autres espèces d'*Abies*. En Russie, il a été trouvé sur *A. sibirica* et *A. balsamea*. Dans sa zone d'origine, les autres hôtes signalés sont des pins (*Pinus* spp., dont *P. koraiensis*), les mélèzes (*Larix* spp.), les *Tsuga* spp.,

Dégâts	<p>les épicéas (<i>Picea abies</i> et <i>P. ajanensis</i>). Pour le moment, il n'y a pas de données sur le statut d'hôtes des autres espèces d'<i>Abies</i> cultivés dans la région OEPP (par exemple <i>A. alba</i>). Davantage d'informations seraient nécessaires sur les dégâts que ce ravageur peut causer sur d'autres conifères signalés comme hôtes.</p> <p><i>P. proximus</i> est une espèce bivoltine qui produit des galeries sous-corticales. Dans ses habitats naturels, ce scolyte ne cause pas de mortalité, sauf si les arbres sont affaiblis par d'autres facteurs biotiques ou abiotiques. Ses caractéristiques biologiques dans de nouveaux habitats en Europe sont encore inconnues, mais dans les zones envahies en Sibérie une mortalité des arbres a été observée. Les houppiers des arbres nouvellement infestés semblent sains au départ mais les troncs sont entièrement couverts de gouttes et d'écoulements d'oléorésine sortant par les trous d'entrée des insectes. Sur les sapins infestés, les houppiers virent au brun-rouge clair puis à jaune quand les arbres meurent. Les sapins touchés meurent généralement 1 à 2 ans après le début de l'infestation. Après la mort des arbres, les aiguilles et l'écorce commencent à tomber et des galeries typiques de scolytes sont facilement observables. Sous l'écorce chaque nid est constitué de deux à trois galeries de femelles mesurant jusqu'à 8 cm de long, orientées horizontalement. Les galeries larvaires sont orientées verticalement le long du tronc et atteignent 7 cm de long.</p> <p>En Sibérie et en Russie européenne, <i>P. proximus</i> est un ravageur primaire qui peut causer des pertes économiques importantes en forêt. En plus des dégâts directs, <i>P. proximus</i>, comme d'autres scolytes, est associé à des champignons pathogènes responsables de bleuissement du bois et de nécroses vasculaires. Au Japon, deux nouvelles espèces d'<i>Ophiostoma</i> ont été isolées de <i>P. proximus</i> et des <i>Abies</i> infestés: <i>Ophiostoma aoshimae</i> sp. nov. et <i>Ophiostoma rectangulosporium</i> sp. nov. En Russie, la présence d'<i>Ophiostoma aoshimae</i> a été récemment signalée sur <i>A. sibirica</i>, probablement transférée par <i>P. proximus</i> depuis sa zone d'origine dans les forêts sibériennes. Des recherches complémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre les relations entre les champignons responsables du bleuissement et <i>P. proximus</i>, et pour évaluer leur pouvoir pathogène dans les zones où l'insecte a été introduit.</p>
Dissémination	<p>Comme <i>P. proximus</i> peut être caché dans le bois et donc difficile à détecter, il peut être facilement transporté par le commerce du bois de conifères et des produits en bois. <i>P. proximus</i> peut être transporté sous forme de larves, pupes ou adultes dans du bois rond ou du bois avec écorce. Ce ravageur a été détecté dans du bois commercialisé (mouvement interne) par l'ONPV russe. Comme les adultes peuvent voler, ils peuvent assurer la dissémination du ravageur sur de courtes distances, mais aucune donnée n'est disponible sur les distances de vol. <i>P. proximus</i> peut aussi être transporté comme contaminant sur du matériel destiné à la plantation.</p>
Filière	<p>Bois et écorce, produits en bois, végétaux destinés à la plantation de plantes-hôtes de <i>P. proximus</i> venant de pays où ce ravageur est présent.</p>
Risques éventuels	<p>Les espèces d'<i>Abies</i> et autres conifères sont des arbres d'importance économique pour la forêt et l'ornement dans la région OEPP. Avant 2009, aucune information documentée n'était disponible sur la présence de <i>P. proximus</i> en Sibérie et il était généralement admis qu'il ne pouvait pas se développer sur <i>A. sibirica</i>. L'observation des deux grands foyers en Sibérie (qui couvrent maintenant 30 000 ha) dans la taïga a clairement démontré que <i>P. proximus</i> pouvait entrer dans de nouvelles régions et nuire à des espèces autres que celles signalées dans sa zone d'origine. Bien que la filière d'introduction de <i>P. proximus</i> ne soit pas connue, il est supposé qu'il a été introduit en Sibérie au milieu des années 1990 avec du bois d'Extrême-Orient. La possibilité que <i>P. proximus</i> puisse transmettre des champignons pathogènes (par ex. <i>Ophiostoma</i> spp.) aux arbres vivants augmente aussi le risque. Le comportement agressif et envahissant observé dans les forêts de Russie européenne et de Sibérie indique que <i>P. proximus</i> peut devenir un important ravageur des sapins et éventuellement d'autres conifères dans la région OEPP et qu'il est souhaitable d'éviter sa plus grande dissémination.</p>

Sources

- Akulov EN, Kulinich OA, Ponomarev VL (2011) *Polygraphus proximus* - new invasive pest of Russian coniferous forests. *Zashita i Karantin Rastenii* no 7, p 34-35.
- Chilakhsaeva EA (2008) First record of *Polygraphus proximus* (Coleoptera: Scolytidae) in Moscow province. *Bulletin of the Moscow Society of Naturalists* 113(6), 39-42.
- Chilakhsaeva EA (2010) Genus *Polygraphus* Erichson, 1836 (Coleoptera, Scolytidae): species of Moscow region fauna survey. *Bulletin of the Moscow Society of Naturalists* 115(3), 48-50.
- Gninenko YI, Cheelakhsaeva EA, Klukin MS (2010) New risk for European forests - ussuryjsky bark beetle *Polygraphus proximus*. Proceedings of the first Serbian forestry Congress - Future with Forests (Belgrade, SR, 2010-11-11/13), pp 171-172.
- Ohtaka N, Masuya H, Kaneko S, Yamaoka Y (2006) Two new *Ophiostoma* species lacking conidial states isolated from bark beetles and bark beetle-infested *Abies* species in Japan. *Canadian Journal of Botany* 84(2), 282-293.
- Pashenova NV, Baranchikov YN, Petko VM (2011) Invasive Ophiostomataceae fungi from the holes caused by *Polygraphus proximus*. *Zashita i Karantin Rastenii* no. 6, 31-32.
- Tokuda M, Shoubu M, Yamaguchi D, Yukawa J (2008) Defoliation and dieback of *Abies firma* (Pinaceae) trees caused by *Parendaeus abietinus* (Coleoptera: Curculionidae) and *Polygraphus proximus* (Coleoptera: Scolytidae) on Mount Unzen, Japan. *Applied Entomology and Zoology* 43(1), p. 1-10.
- INTERNET
- Baranchikov Y, Akulov E, Astapenko S (2010) Bark beetle *Polygraphus proximus*: a new aggressive far eastern invader on *Abies* species in Siberia and European Russia. USDA Research Forum on Invasive Species GTR-NRS-P-75 <http://www.treeseearch.fs.fed.us/pubs/37559>
- Chilakhsaeva EA (2011) List of bark beetles (Scolytidae) of some regions of the European part of Russia. *Polygraphus proximus* Blandford, 1894 (Scolytidae) http://www.zin.ru/Animalia/Coleoptera/eng/polpro_.htm
- Linnakoski R (2011) Bark beetle-associated fungi in Fennoscandia with special emphasis on species of *Ophiostoma* and *Grosmannia*. *Dissertationes Forestales* 119, 74 pp. Available at: <http://www.metla.fi/dissertationes/df119.pdf>

SI OEPP 2011/216
Panel en

Date d'ajout 2011-10

2011/217 Information sur la répartition géographique des organismes nuisibles en Russie: une mise à jour

Dans le SI OEPP 96/059, il était expliqué comment le Secrétariat de l'OEPP enregistre l'information sur la répartition géographique des organismes nuisibles pour la Fédération de Russie. A cette époque six grandes unités avaient été définies avec l'ONPV russe pour permettre les signalements: Russie du nord, centrale et du sud; Sibérie occidentale et orientale; Extrême-Orient. Pour chaque grande région, les unités administratives fédérales (régions, territoires et républiques) couvertes ont été listées. Dans la nouvelle version de PQR, le même système de six grandes régions a été conservé (sans aucune modification de leurs 'frontières'). Mais comme de nouvelles unités administratives ont été créées depuis 1996, le Secrétariat de l'OEPP a considéré qu'il était nécessaire de remettre à jour la liste des unités fédérales qui sont couvertes par chacune des six grandes régions. Pour des raisons pratiques, de nombreux noms russes ont été simplifiés pour garder les listes de répartition géographique courtes, mais les noms entiers en anglais sont aussi présentés dans le tableau ci-dessous (dernière colonne).

Unité de signalement OEPP	Nom abrégé pour PQR et SI	Type	Unités administratives fédérales de Russie
Russie du sud (3)	Adygeya Astrakhan Belgorod Chechnya Dagestan Ingushetia Kabardino-Balkaria Kalmykia Karachaevo-Cherkessia Krasnodar Kursk Nord Osetia-Alania Orenburg Rostov Samara Saratov Stavropol Volgograd Voronezh	République Région Région République République République République République République Territoire Région République Région Région Région Région Région Région Territoire Région Région	Adygeya Astrakhanskaya oblast Belgorodskaya oblast Chechnya Dagestan Ingushetiya Kabardino-Balkariya Kalmykiya Karachaevo-Cherkessiya Krasnodarsky krai Kurskaya oblast Severnaya Osetiya Orenburgskaya oblast Rostovskaya oblast Samaraskaya oblast Saratovskaya oblast Stavropolsky krai Volgogradskaya oblast Voronezhskaya oblast
Sibérie occidentale (4)	Altai Republic Altai Territory Chelyabinsk Kemerovo Khakassia Khanty-Mansi (Yugra) Kurgan Novosibirsk Omsk Sverdlovsk Tomsk Tyumen Yamal-Nenets	République Territoire Région Région République District autonome Région Région Région Région Région Région Région District autonome	Altay Altaisky krai Chelyabinskaya oblast Kemerovskaya oblast Khakassiya Khanty-Mansiysky avtonomny okrug Kurganskaya oblast Novosibirskaya oblast Omskaya oblast Sverdlovskaya oblast Tomskaya oblast Tumenskaya oblast Yamalo-Nenetsky avtonomny okrug
Sibérie orientale (5)	Buryatia Chukotka Irkutsk Kamchatka Krasnoyarsk Magadan Trans-Baikal Tuva Yakutia	République District autonome Région Territoire Territoire Région Territoire République République	Buryatiya Chukotka avtonomny okrug Irkutskaya oblast Kamchatkskaya oblast Krasnoyarsky krai Magadanskaya oblast Zabayakalsky krai Tyva Sakha (Yakutiya)
Extrême-Orient (6)	Amur Evrei Khabarovsk Primorye Sakhalin	Région District autonome Territoire Territoire Région	Amurskaya oblast Yevreyskaya avtonomnaya oblast Khabarovskiy krai Primorsky krai Sakhalinskaya oblast

Source: Secrétariat de l'OEPP (2011-11).

Mots clés supplémentaires : répartition géographique

Codes informatiques : RU

2011/218 Premier signalement d'*Aceria kuko* en Allemagne

L'ONPV d'Allemagne a récemment signalé la présence d'*Aceria kuko* (Acari: Eriophyidae) en Baden-Württemberg. Cet acarien ériophyide, est originaire de l'Asie du sud-est (Chine, Japon, République de Corée, Taïwan) et a une gamme d'hôtes limitée qui comprend *Lycium barbarum*, *L. chinensis*, *Solanum nigrum* et *Capsicum annuum* (toutes Solanaceae). Sa capacité de s'alimenter sur d'autres Solanaceae est inconnue. En Baden-Württemberg, *A. kuko* a été trouvé en extérieur sur des plantes de 'Goji' (*Lycium* spp., et probablement dans ce cas *Lycium barbarum*) qui étaient cultivés dans un verger pour la production de fruits. Les plantes affectées présentaient des galles foliaires, et l'acarien a été identifié sur la base de ses caractères morphologiques.

Le service régional de la protection des végétaux de Baden-Württemberg prend des mesures pour éradiquer *A. kuko*. Des investigations sont menées pour retrouver l'origine des plantes infestées. On soupçonne qu'elles ont été importées de Chine via d'autres pays en Europe, et très probablement par le biais d'achats sur Internet.

Le statut phytosanitaire de *Aceria kuko* en Allemagne est officiellement déclaré ainsi: **Transitoire, donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours éradication.**

Note de l'OEPP: Ce n'est pas la première fois que la présence d'*A. kuko* en relation avec des importations de plantes de Goji (les baies sont utilisées pour leur richesse nutritive et leurs qualités antioxydantes) est mentionnée dans la région OEPP. En 2008, l'ONPV du Royaume-Uni avait aussi identifié cet organisme nuisible sur des plantes de *Lycium* spp. qui avaient ensuite toutes été détruites (voir SI OEPP 2008/222).

Source: ONPV d'Allemagne (2011-09).

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : ACEISP, DE

2011/219 Premier signalement de *Macrohomotoma gladiata* en Espagne

L'ONPV d'Espagne a récemment signalé au Secrétariat de l'OEPP la présence de *Macrohomotoma gladiata* (Hemiptera: Psyllidae) sur son territoire. Ce psylle est maintenant présent sur un nombre limité de sites le long de la côte méditerranéenne espagnole. L'aire de répartition connue de *M. gladiata* se trouve en Asie (Iles de Ryukyu (Japon), Sumatra (Indonésie) et Taiwan) où l'insecte se nourrit sur *Ficus microcarpa*. Une brève description accompagnée de photographies a été préparée par Dr Mifsud et Dr Porcelli et est disponible sur le site Internet de l'OEPP:

http://www.eppo.org/QUARANTINE/macrohomotoma_gladiata_ES/macrohomotoma_gladiata.htm

En Espagne, les premiers foyers ont été détectés sur *F. microcarpa* dans plusieurs localités des Islas Baleares (5 foyers sur Mallorca et 1 sur Ibiza). *M. gladiata* a aussi été détecté sur *F. nitida* à Alicante (Valencia), et sur *F. microcarpa* en Murcia. Enfin, 2 nouveaux foyers ont été détectés sur *F. microcarpa* à Barcelona (Cataluña). Des mesures de lutte sont mises en œuvre pour éradiquer *M. gladiata* dans les zones affectées. En particulier, un traitement phytosanitaire sera appliqué en hiver et au printemps en utilisant différentes substances actives (par ex. chlorpyrifos, cyperméthrine).

Source: ONPV d'Espagne (2011-10).

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : MAHOGL, ES

2011/220 Présence de *Ditylenchus destructor* confirmée en Ontario, Canada

L'ONPV de Canada a récemment confirmé la présence de *Ditylenchus destructor* (Annexes de l'UE) dans des bulbes d'ail (*Allium sativum*) cultivés dans une petite exploitation de la région d'Ottawa, Ontario. De strictes mesures de quarantaine y sont mises en œuvre pour empêcher la dissémination de ce nématode et comprennent des interdictions de mouvement de sol et des restrictions sur l'utilisation finale du matériel végétal récolté dans le champ infesté. Des investigations sont en cours pour identifier la source possible de cette infestation et son étendue.

Le statut phytosanitaire de *Ditylenchus destructor* au Canada est officiellement déclaré ainsi: **Présent (seulement dans certaines zones) et sous contrôle officiel.**

Source: NAPPO Phytosanitary Alert System. Official pest reports. Canada (2011-08-31) Potato rot nematode (*Ditylenchus destructor*) confirmed in Ontario, Canada.
<http://pestalert.org/oprDetail.cfm?oprID=501>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : DITYDE, CA

2011/221 Premier signalement de *Phytophthora lateralis* en Irlande

L'ONPV d'Irlande a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP du premier signalement de *Phytophthora lateralis* (Liste A2 de l'OEPP) sur son territoire. *P. lateralis* a été détecté dans le comté de Waterford (sud-est de l'Irlande) sur un cyprès de Lawson (ou faux cyprès) (*Chamaecyparis lawsoniana*) poussant le long d'une route menant à un bâtiment ouvert au public. En Irlande, *C. lawsoniana* est une espèce forestière mineure qui couvre 0,7 % de la surface forestière mais elle est largement plantée comme espèce ornementale. D'autres prospections et des échantillonnages sont en cours pour délimiter la zone infectée et déterminer les mesures phytosanitaires appropriées.

La situation de *Phytophthora lateralis* en Irlande peut être décrite ainsi: **Présent, détecté pour la première fois en 2011 sur un arbre de *Chamaecyparis lawsoniana*, sous contrôle officiel.**

Source: ONPV d'Irlande (2011-10).

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : PHYTLA, IE

2011/222 Nouvelles détections de *Phytophthora lateralis* au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, *Phytophthora lateralis* (Liste A2 de l'OEPP) a été détecté pour la première fois en octobre 2010 dans un parc en Ecosse (SI OEPP 2011/026). En mars 2011, la maladie a été signalée sur d'autres sites en Ecosse (SI OEPP 2011/135). Plus récemment, *P. lateralis* a été trouvé sur des *Chamaecyparis lawsoniana* dans des parcs et jardins en Angleterre (Devon et Yorkshire) et sur plusieurs sites forestiers en Irlande du Nord (Parc forestier de Tollymore, forêts de Mourne, Somerset, Castlewellan et Belvoir). Outre les forêts publiques, un petit nombre de sites privés avec des arbres infectés ont aussi été confirmés en Irlande du Nord (comté de Down). Des mesures phytosanitaires sont prises pour éviter une plus grande dissémination de la maladie.

La situation de *Phytophthora lateralis* au Royaume-Uni peut être décrite ainsi: **Présent, détecté pour la première fois en 2010 en Ecosse, autres découvertes (arbres d'ornement et forestiers) en Angleterre et en Irlande du Nord, sous contrôle officiel.**

- Source:** INTERNET
 Forestry Commission. <http://www.forestry.gov.uk/plateralis>
 - News release no. 15023 of 2011-10-19. Urban tree disease found in England.
 - News release no. 15149 of 2011-12-02. Yorkshire trees hit by new disease.
- Northern Ireland Executive.
 - New release of 2011-08-12. Operation underway to prevent spread of tree disease at Tollymore Forest Park. <http://www.northernireland.gov.uk/index/media-centre/news-departments/news-dard/news-archive-dard-aug-11/news-dard-120811-operation-underway-to.htm>
 - New release of 2011-10-20. Further findings of Lawson cypress caused by the tree disease detected. <http://www.northernireland.gov.uk/news-dard-201011-further-findings-of>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : PHYTLA, GB

2011/223 *Phytophthora ramorum* détecté en République Tchèque

L'ONPV de République Tchèque a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de 2 découvertes de *Phytophthora ramorum* (Liste d'Alerte de l'OEPP) sur son territoire en 2011. Il est rappelé que *P. ramorum* avait été détecté précédemment sur des végétaux importés à 2 occasions (sur des *Viburnum bodnantense* importés d'Italie en 2003 (SI OEPP 2005/159) et sur des *Rhododendron* en 2009) mais avait ensuite été éradiqué.

- En 2011, la première découverte de *P. ramorum* a été faite sur 1 plant de *Pieris japonica* dans un grand supermarché. Le *P. japonica* infecté faisait partie d'un lot de 70 plantes provenant des Pays-Bas, et toutes ces plantes avaient été vendues par le supermarché aux consommateurs finaux avant qu'une inspection officielle ait pu être réalisée. D'autres hôtes potentiels de *P. ramorum* ont été inspectés mais comme aucun symptôme de la maladie n'a pu être observé, aucune mesure phytosanitaire supplémentaire n'a été prise.

- La deuxième découverte a été faite au cours d'une inspection officielle menée dans une jardinerie. Des symptômes ont été observés sur 13 plantes de *Rhododendron* spp., et une analyse suivant le protocole de diagnostic de l'OEPP PM 7/66(1) a confirmé la présence de *P. ramorum*. Les plantes infectées appartenaient à un lot constitué de 57 plantes originaires des Pays-Bas. La plupart des plantes de ce lot infecté avaient été vendues aux consommateurs finaux avant que l'inspection n'ait lieu. Des mesures phytosanitaires sont prises pour éradiquer *P. ramorum* dans les installations de la jardinerie, conformément à la Décision de la Commission 2002/757/CE.

Le statut phytosanitaire de *Phytophthora ramorum* en République Tchèque est officiellement déclaré ainsi: **Transitoire, signalé dans deux sites en 2011, donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours éradication.**

Source: ONPV de République Tchèque (2011-09).

EPPO (2006) EPPO Standards PM 7/66(1). Diagnostic protocol: *Phytophthora ramorum*. *Bulletin OEPP/EPPO Bulletin* 36(1), 145-155.
<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1365-2338.2006.00927.x/pdf>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : PHYTRA, CZ

2011/224 Premier signalement d'*Elsinoë australis* aux Etats-Unis

En juillet 2010, la présence d'*Elsinoë australis* (Annexes de l'UE) a été signalée pour la première fois aux Etats-Unis. Le champignon a été détecté sur des citronniers (*Citrus limon*) et des mandariniers (*C. deliciosa*) dans des jardins privés au Texas (comté de Harris). Par la suite, *E. australis* a été détecté en Louisiana, Mississippi, Florida et Arizona, principalement sur des citrus en milieu urbain. En avril 2011, l'ensemble des états d'Arizona, Florida, Louisiana, Mississippi et Texas étaient délimités comme zones de quarantaine pour *E. australis*, et des mesures phytosanitaires ont été prises pour éviter toute dissémination de la maladie.

- **Texas:** détecté pour la première fois en juillet 2010 dans le comté de Harris.
- **Louisiana:** détecté pour la première fois en août 2010, sur un seul limetier (*C. aurantifolia*) dans un jardin privé (commune d'Orleans). Des prospections de détection ultérieures ont montré que 14 autres communes étaient infectées par *E. australis*.
- **Mississippi:** détecté pour la première fois en octobre 2010 dans des échantillons de fruits collectés dans des jardins privés (Comtés de Pearl River, Hancock, Harrison).
- **Florida:** détecté pour la première fois en décembre 2010 dans 2 échantillons de fruits provenant d'un pamplemoussier (*C. paradisi*) dans un terrain de camping à Lakeland (comté de Polk) et sur un bigaradier (*C. aurantium*) dans une résidence à Weston (comté de Broward). Ultérieurement, *E. australis* a aussi été détecté dans les comtés suivants: Charlotte, Hillsborough, Indian River, Manatee, Orange, Palm Beach, Pinellas, et Sarasota.
- **Arizona:** détecté pour la première fois en janvier 2011 dans un échantillon pris d'un verger de mandariniers dans le comté de Maricopa, et peu après dans un échantillon de citrons du comté de Yuma.

Le statut phytosanitaire d'*Elsinoë australis* aux Etats-Unis est officiellement déclaré ainsi: **Transitoire, donnant lieu à une action phytosanitaire, et sous surveillance.**

Source: NAPPO Phytosanitary Pest Alert System. Official Pest Reports. USA.

<http://www.pestalert.org/main.cfm>

- Detection of sweet orange scab (*Elsinoë australis*) in Texas et Louisiana (2010-08-23)
- Detection of sweet orange scab (*Elsinoë australis*) in Mississippi (2010-12-03)
- Quarantine areas established for sweet orange scab (*Elsinoë australis*) (2010-12-23)
- Detection of sweet orange scab (*Elsinoë australis*) in Florida and Arizona (2011-01-21)
- Update for sweet orange scab (*Elsinoë australis*) in Florida and Arizona (2011-04-04)

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : ELSIAU, US

2011/225 Détection et éradication de *Fusarium foetens* en France

L'ONPV française a informé le Secrétariat de l'OEPP qu'au cours des dernières années *Fusarium foetens* (Liste A2 de l'OEPP) avait été détecté deux fois en France mais a été éradiqué avec succès.

En octobre 2007, *F. foetens* a été détecté pour la première fois sur des plantes de *Begonia elatior* dans une pépinière (région des Pays de la Loire). Le lot infecté a été détruit. Des études ont été menées pour retrouver la source de l'infection mais celle-ci reste inconnue, car les tous les tests des plantes-mères ont donné des résultats négatifs.

En mars 2010, *F. foetens* a été détecté à nouveau sur *Begonia elatior* dans une pépinière située dans la région des Pays de la Loire (mais dans un autre département). L'ensemble du lot a été détruit et les locaux de la pépinière ont été désinfectés. L'origine de cette infection n'a pas pu être retracée. Depuis lors, aucune autre détection de *F. foetens* n'a été faite en France et l'ONPV considère que la maladie a été éradiquée.

Le statut phytosanitaire de *Fusarium foetens* en France est officiellement déclaré ainsi: **Absent, organisme nuisible éradiqué.**

Source: ONPV de France (2011-10).

Mots clés supplémentaires : incursion, éradication

Codes informatiques : FUSAFO, FR

2011/226 Le Plum pox virus détecté en Aquitaine et Midi-Pyrénées (FR)

L'ONPV de France a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de la détection du *Plum pox virus* (*Potyvirus*, PPV - Liste A2 de l'OEPP) dans deux régions: Aquitaine et Midi-Pyrénées. La présence du PPV a été détectée pour la première fois dans une pépinière de la région Midi-Pyrénées. Des études pour retracer l'origine de l'infection ont montré que le matériel infecté par le PPV provenait d'une autre pépinière dans la région Aquitaine qui s'est aussi révélé infectée. D'autres investigations seront menées pour déterminer la source originelle de cette infection. Les deux pépinières produisent du matériel de propagation pour le marché national (et même local), et aucun matériel faisant partie des lots infestés n'a été exporté hors de France. Des mesures phytosanitaires sont actuellement prises: destruction des plantes, retrait des passeports phytosanitaires pour les sites de production concernés (c'est-à-dire toutes les parcelles ayant du matériel de propagation de *Prunus* dans un rayon de 1000 m autour de la parcelle infectée) pour une période minimale de 3 ans, prospections intensives dans les parcelles cultivant des *Prunus* dans un rayon de 2500 m autour des sites infectés, et test de plants asymptomatiques.

Source: ONPV de France (2011-09).

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : PPV000, FR

2011/227 Le Plum pox virus détecté au Danemark

Au Danemark, le *Plum pox virus* (*Potyvirus*, PPV - Liste A2 de l'OEPP) a été détecté pour la première fois en 1986 et ultérieurement éradiqué. Entre 2008 et 2010, des prospections annuelles ont été menées. Toutes les pépinières et jardinerie danoises ont été inspectées deux fois par an et les arbres ont été échantillonnés (au hasard et quand des symptômes suspects étaient observés). Le résultat est que le PPV a été détecté sur 5 sites (4 pépinières et 1 jardinerie) au cours de cette période. Des études pour tracer l'origine de l'infection ont montré que certaines infections par le PPV étaient liées à des importations depuis d'autres états membres de l'UE et qu'une pouvait être reliée à un verger danois. Des mesures d'éradication ont été prises dans tous les sites infectés.

Le statut phytosanitaire du *Plum pox virus* au Danemark est officiellement déclaré ainsi: **Transitoire: donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours éradication.**

Source: IPPC website. Official Pest Reports - Denmark. Plum pox virus finding in Denmark (2011-06-24). <https://www.ippc.int/index.php>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : DK

2011/228 Premier signalement d'*Amaranthus palmeri* en Catalogne (Espagne)

Amaranthus palmeri (Amaranthaceae) est indigène dans la partie ouest de l'Amérique du Nord, et colonise des cultures comme le soja, le coton et d'autres sites perturbés (terrains vagues) dans la partie est de l'Amérique du Nord. Cette espèce est dioïque, et peut atteindre 0,5 à 1,5 m de haut. En 2007, *A. palmeri* a été trouvé pour la première fois à Lleida (Catalogne) dans le nord-est de l'Espagne, au bord d'un champ de maïs. Cette espèce avait auparavant été signalée en Andalucía dans le port de Sevilla et à Palos de la Frontera (province de Huelva) à proximité d'installations industrielles où des semences et des produits végétaux sont transformés. En Europe, *A. palmeri* est signalée comme étant établie à Chypre, en Norvège, au Portugal (Madeira) et est signalée comme rare au Danemark, en Lettonie et en Suède.

La dissémination de cette espèce et son impact potentiel sur les cultures ainsi que la possibilité de sa résistance aux herbicides doivent être explorés.

Source: Recasens J, Conesa JA (2011) Presencia de la mala hierba *Amaranthus palmeri* en el NE de la Península Ibérica. Una amenaza como potencial invasora de cultivos extensivos de regadío. *Boletín de Sanidad Vegetal Plagas* **37**, 129-132.

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques
envahissantes, signalement détaillé

Codes informatiques : AMAPA, ES

2011/229 Aspects historiques des invasions par des adventices commerciales en Australie

Les adventices coûtent à l'Australie 3,5-4,5 milliards de dollars australiens annuellement en pertes de production agricole et en coûts de lutte, et ont également un impact important sur l'environnement. L'industrie horticole est une filière majeure d'introduction. Jusqu'en 2004, approximativement 25160 espèces végétales exotiques avaient été introduites en Australie via l'industrie horticole ornementale ; parmi elles, 1366 espèces se sont naturalisées et sont devenues des adventices. Alors que ceci représente seulement 5% des espèces introduites par cette industrie en Australie jusqu'à présent, 56% de toutes les espèces d'adventices en Australie ont été introduites via l'horticulture.

Des exemples d'espèces introduites via cette filière comprennent certaines 'Adventices d'importance nationale' (« Weeds of National Significance »): *Asparagus asparagoides* (Asparagaceae), *Cabomba caroliniana* (Cabombaceae, Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes), *Chrysanthemoides monilifera* (Asteraceae), *Cryptostegia grandiflora* (Periplocoideae), *Lantana camara* (Verbenaceae), et *Salvinia molesta* (Salviniaceae, Liste d'Alerte de l'OEPP). Les gouvernements fédéraux sont bien au fait du problème et travaillent maintenant avec l'association 'Nursery and Garden Industry Australia' ('Industrie des Pépinières et Jardin Australie').

Les jardins botaniques ont aussi joué un rôle dans l'introduction et la dispersion d'adventices. *Rubus fruticosus* (Rosaceae) et *Mimosa pigra* (Fabaceae) sont deux 'Adventices d'importance nationale' signalées comme provenant respectivement des collections des jardins botaniques de Melbourne et Darwin. Un réseau australien de jardins botaniques sur les adventices a été développé (75 organisations membres) pour prévenir l'introduction et la dissémination des adventices connues à partir des collections des jardins botaniques, entre autres tâches.

L'agriculture est aussi une importante source d'adventices: *Hymenachne amplexicaulis* (Poaceae) a été introduite dans le Queensland en tant que plante fourragère et est maintenant déclarée comme 'Adventice d'importance nationale', car elle menace

l'industrie sucrière du Queensland; *Andropogon gayanus* (Poaceae) a été introduite comme espèce fourragère pour la production bovine dans le Queensland et est devenue une espèce nuisible pour l'environnement en augmentant les risques d'incendie. Il est estimé qu'environ 18% des 1300 espèces végétales introduites en Australie pour la production agricole (culture, pâture et foresterie) sont devenues des adventices.

Une autre source importante d'entrée d'adventices est l'introduction accidentelle. Le Service australien de quarantaine et d'inspection (AQIS) emploie 3300 personnes qui vérifient 150 millions d'articles, 11,9 millions de passagers aériens, 1,8 millions de containers par cargo et 13000 navires internationaux chaque année. Il est estimé que 61% des espèces végétales introduites en Australie par importation accidentelle (640 espèces) sont devenues des adventices. De telles données soulignent l'importance de la sécurité aux frontières et le besoin de faire particulièrement attention aux envois de produits agricoles. Une autre question inquiétante est le rôle des ventes par Internet dans la dissémination des plantes envahissantes. La taille du commerce par internet pour l'industrie des plantes et des semences est très difficile à quantifier en raison de sa nature internationale, mais une recherche rapide en utilisant les termes génériques suivants (en anglais) a généré plus de 15 millions de pages pour "commander des plantes par correspondance" ("mail order plant"), et 5 millions de pages pour "commander des graines par correspondance" ("mail order seed"). En juin 2004, le commerce électronique représentait probablement 0,8% du marché total des ventes de détail de végétaux en Australie. En Amérique, une liste de plantes "à ne pas vendre" avait été établie pour le commerce électronique. Cette tentative est restée sans succès car ceux qui ne la suivaient pas obtenaient alors un avantage économique sur ceux qui s'y conformaient. Le système AIMS (Agricultural Internet Monitoring System) impliquant un outil de surveillance d'Internet a été développé et mis en œuvre aux Etats-Unis et constitue une approche alternative. AIMS permet d'identifier, de suivre et de communiquer avec des sites Internet de vente en ligne qui proposent l'achat de plantes déclarées nuisibles. L'adoption de cet outil a été recommandée en Australie et dans d'autres pays.

Source: McLaren DA (2008) Historical aspects of commercial weed invasions - perennial grass case studies. *Plant Protection Quarterly* 23, 9-13.

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes, filières

Codes informatiques : ASPAS, CABCA, CSMMO, CVRGR, HYVAM, LANCA, MIMPI, RUBFR, SAVMO, AU

2011/230 Filières d'introduction: les espèces introduites non intentionnellement comme menace pour les zones naturelles

Comprendre les dimensions des filières d'introduction des plantes exotiques est important pour réguler les invasions. Parmi les 1007 espèces néophytes signalées en République Tchèque, 93 (6,7%) ont été relâchées dans la nature (à partir de l'horticulture), 599 (43,1%) se sont échappées des cultures, 443 (31,9%) ont été introduites non intentionnellement comme contaminants et 254 (18,1%) ont été introduites illégalement. Ces chiffres reflètent le fait que certaines espèces ont été introduites par différentes filières.

Les espèces libérées dans la nature sont plus probablement des arbres et des arbustes que d'autres formes de plantes. La probabilité qu'une plante soit introduite en s'échappant d'une culture est généralement plus faible pour les herbacées que pour les autres espèces. Elle est aussi plus élevée pour les espèces pérennes que pour les annuelles, mais pour les deux la probabilité augmente avec la période écoulée depuis la première introduction (temps de résidence). La probabilité pour une espèce d'être introduite comme contaminant est élevée pour les annuelles.

Les 4 filières diffèrent de façon frappante par le nombre d'espèces introduites qui sont devenues naturalisées ou envahissantes, et sont présentées dans le tableau ci-dessous:

Filière	Pourcentage d'espèces naturalisées	Pourcentage d'espèces envahissantes
Introductions délibérées	45,1%	20,4%
Echappées de culture	25,9%	7,7%
Contaminants	17,2%	5,2%
Introductions illégales	19,7%	5,1%

Les introductions délibérées totalisent proportionnellement plus d'espèces envahissantes. Il a aussi été noté que les espèces naturalisées introduites en tant que contaminants ont été signalées de façon significative dans plus d'habitats semi-naturels que celles introduites par d'autres filières.

Par conséquent, la gestion des invasions par des espèces végétales non intentionnellement introduites doit être prise autant au sérieux que celle des espèces introduites par l'horticulture, parce qu'elles envahissent une large gamme d'habitats semi-naturels, et représentent donc une menace plus grande pour les zones naturelles.

Source: Pyšek P, Jarošík V, Pergl J (2011) Alien plants introduced by different pathways differ in invasion success: unintentional introductions as a threat to natural areas. *Plos One* 6, 24890.

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes, filières

Codes informatiques : CZ

2011/231 Elaborer des listes vertes de plantes ornementales

L'horticulture ornementale est la filière la plus importante pour les invasions végétales dans le monde. Les mesures réglementaires se limitent souvent à une liste de quelques espèces à haut risque dont la vente ou la plantation sont interdites. Une telle approche peut cependant donner l'impression que les espèces non-listées ne sont pas considérées comme étant un risque et peuvent donc être utilisées sans problème.

Une liste verte d'espèces ornementales non-indigènes, évaluées comme ayant un faible risque de s'échapper de la culture, peut contribuer à la prévention des invasions végétales. Les critères identifiés pour lister les espèces non-envahissantes dans une liste verte sont notamment:

- un "temps de résidence" suffisamment long, ce qui représente au minimum 125 ans pour la Grande-Bretagne (car cela est supérieur à la moyenne des temps de latence pour les espèces introduites à partir du 18^e siècle);
- une forte pression de propagule, qui peut être évaluée pour une espèce par la date depuis laquelle elle est commercialisée, la fréquence de plantation dans un échantillon de jardins, le volume, la fréquence des ventes et le prix des plantes et des semences;
- aucun signalement de comportement envahissant ailleurs dans le monde, évalué en consultant différentes bases de données existantes sur les plantes exotiques envahissantes comme DAISIE;
- une robustesse par rapport au changement climatique, évaluée via les informations sur la rusticité des espèces ornementales figurant dans la littérature destinée aux jardiniers.

Ces critères ont été appliqués à un échantillon aléatoire de 534 espèces ornementales non-indigènes en Grande-Bretagne. Il apparaît que 13 espèces représentent de bons candidats pour une liste verte britannique ; ces espèces sont les suivantes: *Amsonia tabernaemontana*

var. *salicifolia* (Apocynaceae), *Baptisia australis* (Fabaceae), *Campanula thyrsoides* (Campanulaceae), *Campsis grandiflora* (Bignoniaceae), *Clematis integrifolia* (Ranunculaceae), *Dictamnus albus* (Rutaceae), *Eryngium alpinum* (Apiaceae), *Francoa sonchifolia* (Francoaceae), *Globularia cordifolia* (Plantaginaceae), *Helleborus lividus* (Ranunculaceae), *Lobelia cardinalis* (Campanulaceae), *Scabiosa graminifolia* (Caprifoliaceae) et *Tricyrtis hirta* (Asparagaceae).

Même si seulement un petit pourcentage d'espèces réunit les critères pour une liste verte, cette étude de cas s'est basée sur un échantillon aléatoire d'espèces proposées sur des catalogues horticoles du 19^e siècle, dont la plupart ne sont plus très populaires aujourd'hui. La plupart des espèces évaluées n'ont ensuite pas passé le critère de forte pression de propagule car elles n'ont été vendues qu'en petite quantité dans le passé. Recommencer avec des espèces populaires aujourd'hui, qui pourraient être proposées par l'industrie horticole, permettrait probablement d'obtenir un plus grand nombre d'espèces remplissant ces critères. Cette liste pourrait être particulièrement utile lors de projets de plantation et d'aménagement paysager à grande échelle. Cette approche est considérée comme un outil complémentaire qui pourrait être ajouté aux stratégies existantes contre les espèces envahissantes.

Source: Dehnen-Schmutz K (2011) Determining non-invasiveness in ornamental plants to build green lists. *Journal of Applied Ecology* **48**, 1374-1380.

Contact: Katharina Dehnen-Schmutz, Université de Warwick, Royaume-Uni, E-mail: K.Dehnen-Schmutz@warwick.ac.uk

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes Codes informatiques : AMVTA, BAPAU, CLVIF, CMIGR, DCMAL, ERXAL, GLBCO, HLLLC, LOBCA, SCBGR, TCYHI

2011/232 *Andropogon virginicus* dans la région OEPP: addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP

Pourquoi

Andropogon virginicus (Poaceae) est une plante herbacée pérenne indigène d'Amérique du Nord et Centrale. Un de ses noms communs anglais est "broomsedge". Cette espèce a été introduite sur d'autres continents : par exemple elle s'est naturalisée en Australie, Nouvelle-Zélande et au Japon. Avant 2006, le seul signalement dans la région OEPP était en Russie. En 2006, elle a été trouvée pour la première fois en France dans un camp militaire ('Camp du Poteau' - situé à cheval sur les départements de Gironde et des Landes). Comme la population d'*A. virginicus* s'est accrue de façon importante dans la zone infestée en France (passant de 2 à 500 plantes en deux ans) et que cette espèce est considérée comme étant envahissante dans d'autres parties du monde, l'ONPV française a proposé d'ajouter *A. virginicus* à la Liste d'Alerte de l'OEPP.

Répartition géographique

Région OEPP: France, Russie.

Amérique du Nord (indigène): Canada (Ontario), Mexique, Etats-Unis (Alabama, Arkansas, California (exotique), Connecticut, Delaware, District of Columbia, Florida, Georgia, Hawaii (West Maui - exotique et envahissante), Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiana, Maryland, Massachusetts, Michigan, Mississippi, Missouri, North Carolina, New York, New Jersey, Ohio, Oklahoma, Pennsylvania, Rhode Island, South Carolina, Tennessee, Texas, Virginia, West Virginia).

Amérique centrale et Caraïbes (indigène): Bahamas, Belize, Bermuda, Costa Rica, Cuba, République Dominicaine, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Porto Rico, Trinidad et Tobago.

Amérique du Sud: Colombie.

Asie: Japon.

Océanie: Australie (New South Wales, Queensland, Victoria), Polynésie française, Nouvelle-Zélande.

Note: en France, l'espèce a été trouvée en 2006 sur le terrain militaire du "Camp du Poteau" (départements des Landes et de Gironde) et a aussi été signalée à Arjuzanx (Landes).

Morphologie

Cette graminée pérenne, cespiteuse, forme à sa base une touffe compacte et peut atteindre 40-210 cm de haut. Les feuilles mesurent environ 40 cm de long, et 2-5 mm de large. Les ligules sont jaune-brun, membraneuses, tronquées et bordées d'une frange blanche. Les inflorescences émergent des nœuds supérieurs avec 2-4 racèmes de 3-4 cm de long, couverts de poils soyeux. Les épillets sont sessiles, et mesurent 3-4 cm de long.

Biologie et écologie

A. virginicus se trouve sur une large gamme de sols, dont des sols infertiles (faibles en azote ou en phosphore) où elle se montre en concurrentielle avec une forte longévité. Elle peut aussi pousser dans des sols pollués par des métaux lourds. La croissance végétative commence en hiver ou au printemps lorsque les températures diurnes sont en moyenne de 15-18°C. *A. virginicus* une durée de vie moyenne de 3-5 ans, et la floraison commence quand les plantes sont âgées de 2-3 ans. Les tiges florales se forment en septembre et les graines mûrissent à la fin octobre. Les graines dispersées s'établissent facilement sur les sols exposés, les taux de germination étant relativement élevés, après stratification froide. A la fin de la saison de croissance, presque toutes les parties vertes meurent, laissant une importante accumulation de matières mortes. Les plantes survivant aux feux repoussent rapidement et le couvert de l'espèce augmente donc après les incendies. L'espèce peut aussi coloniser des zones humides éphémères, et est considéré comme résistante à la saturation des sols en eau. Elle est également signalée comme étant tolérante à la sécheresse et au gel, sa rusticité correspond à la zone 6 (-20°C).

Dans quels habitats

Dans sa zone d'origine, *A. virginicus* pousse dans les prairies, les pâturages dégradés, les terres agricoles abandonnées, les carrières et les forêts claires. Là où elle a été introduite, cette espèce colonise aussi les zones récemment brûlées, les zones humides, ainsi que les habitats ouverts et secs.

Selon la nomenclature Corine Land Cover, les habitats suivants sont envahis: pâtures, prairies naturelles, forêts de conifères, forêts mixtes, forêts caducifoliées, berges des eaux continentales, zones humides continentales (tourbières et marais), réseaux de routes et chemin de fer et terrain associé, autres surfaces artificielles (friches).

Filières

En France, on soupçonne qu'*A. virginicus* a été introduit dans le camp militaire avec des munitions de l'OTAN dans les années 1950-1967. En Australie, la dissémination des graines d'*A. virginicus* est aussi signalée à travers le mouvement de foin et de bétail.

Les fins akènes d'*A. virginicus* sont disséminés naturellement par le vent, en flottant sur l'eau et peuvent également adhérer et être transportés par les oiseaux aquatiques, sur la laine, la fourrure ou sur les vêtements. Cette espèce est également susceptible de se propager avec les machines. En ce qui concerne son potentiel de dissémination naturelle,

en 2 ans la population d'*A. virginicus* trouvée en France est passée de 2 plantes à plus de 500.

Impacts

A. virginicus forme des populations monospécifiques et émet des substances allélopathiques persistantes, ce qui lui permet de supplanter d'autres espèces. *A. virginicus* produit beaucoup de matière, ce qui augmente les risques d'incendies à la fin de l'été. Elle est également considérée comme inappétente et de faible valeur fourragère. Cependant comme elle est principalement signalée comme envahissant des zones de pâture mal gérées et/ou marginales, l'impact pastoral est considéré comme mineur. Comme les graines peuvent se prendre dans la laine, elles peuvent être reconnues comme des contaminants mineurs. Sur des pentes abruptes, en particulier sur les îles, comme cette plante est en dormance pendant la saison des pluies, sa présence a conduit à une érosion accrue.

Lutte

A. virginicus ne tolère pas un pâturage continu après une fauche. Afin de réduire son abondance, les prairies doivent être fortement pâturées au début du printemps lorsque *A. virginicus* est la plus appétente, et puis n'être plus pâturées pendant 60 à 90 jours. Dans le Missouri (US), *A. virginicus* a été éliminé après 4 ans de lutte combinant plantation d'herbes hautes, fertilisation, fauche d'hiver et pâturage.

Une lutte efficace est également atteinte par l'utilisation de divers produits phytosanitaires ; même si le glyphosate sur des plantes anciennes intactes n'est pas efficace, il donne des résultats satisfaisants si les parties anciennes sont supprimées (par exemple après un incendie).

- Source:** Granereau G, Verloove F (2010) Une poacée invasive nouvelle pour la France : *Andropogon virginicus* (Andropogoneae, Poaceae). *Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux* 145, 417-421.
- Global Invasive Species Database, *Andropogon virginicus*.
<http://www.issg.org/database/species/ecology.asp?si=200&fr=1&sts=&lang=EN>
- NOBANIS Database <http://www.nobanis.org/>
- ONPV de France (2011-11).
- Pacific Island Ecosystems at Risk (PIER), *Andropogon virginicus*
http://www.hear.org/pier/species/andropogon_virginicus.htm
- Royaud A (2010) Note complémentaire sur l'*Andropogon virginicus* s. l. : découverte à Arjuzanx (Landes). *Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux* 145, 422.
- Uchytel RJ (1992) *Andropogon virginicus*. In: Fire Effects Information System. U.S. Department of Agriculture, Forest Service, Rocky Mountain Research Station, Fire Sciences Laboratory (Producer).
<http://www.fs.fed.us/database/feis/plants/graminoid/andvir/all.html>
- Victorian Department of Primary Industries (Undated) Invasiveness Assessment - Whiskey grass (*Andropogon virginicus*) in Victoria.
http://land.vic.gov.au/dpi/vro/vrosite.nsf/pages/invasive_whiskey_grass
- Impact Assessment - Whiskey grass (*Andropogon virginicus*) in Victoria
http://www.land.vic.gov.au/dpi/vro/vrosite.nsf/pages/impact_whiskey_grass

Mots clés supplémentaires : plante exotique envahissante, liste d'alerte

Codes informatiques : ANOVI, FR, RU

2011/233 Atelier sur les projets de lutte contre les espèces envahissantes dans les rivières et les zones humides, Valencia (ES), 2012-01-31

La Direction générale de l'environnement du Gouvernement régional de Valencia organisera un atelier d'une journée sur les projets de lutte contre les espèces envahissantes dans les rivières et les zones humides à Valencia (Espagne) le 31 janvier 2012. L'atelier examinera les avancées réalisées dans la gestion des espèces envahissantes dans les eaux continentales, et les difficultés rencontrées afin d'explorer de nouvelles possibilités d'action. Certaines présentations seront en anglais, d'autres en espagnol. Pour toute question, contacter: invasoras@gva.es

Source: Secrétariat de l'OEPP (2011-10).

Mots clés supplémentaires : espèces exotiques envahissantes, atelier

Codes informatiques : ES

2011/234 2^e Conférence internationale sur l'ambrosie, Lyon (FR), 2012-03-28/29

Le 2^e Conférence internationale sur l'ambrosie se tiendra à Lyon (FR) les 2012-03-28/29 et portera sur les aspects théorétiques et pratiques de la dissémination d'*Ambrosia artemisiifolia* (Asteraceae, Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes - ambrosie). La recherche fondamentale et son application sur le terrain seront considérées, ainsi que des études de modélisation conduisant à des approches novatrices. Le nombre de participants est limité à 100. Les titres des résumés doivent être donnés avant le 2011-12-31, les résumés complets avant le 2012-01-15.

Des informations complémentaires sont disponibles sur: www.ambrosia2012.eu

Source: Secrétariat de l'OEPP (2011-10).

Mots clés supplémentaires : conférence

Codes informatiques : AMBEL, FR